

Fiche d'information relative à la taxe sur les billets d'avion

1. Modalités de la taxe sur les billets d'avion en France

La taxe sur les billets d'avion, destinée à financer la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment dans le domaine de la santé, est entrée en vigueur en France le 1^{er} juillet 2006. Cette taxe obligatoire se situe dans une fourchette de 1 à 10 € par billet pour les vols européens et de 4 à 40 € pour les vols long courrier, en fonction de la catégorie de billet. Elle est prélevée sur les passagers qui ont embarqué en France et n'est pas applicable aux vols de correspondance ni au transport de fret aérien.

Les recettes provenant de la taxe sont contrôlées et collectées par la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) qui les transfère sur le compte du Fonds de solidarité pour le développement (FSD) de l'Agence française de Développement (AFD). La collecte et l'utilisation du produit de la taxe sont sans équivalent car celui-ci n'est pas transféré sur le budget général de la France. Son affectation a été formalisée par un décret stipulant qu'elle doit financer des organisations mettant en œuvre des programmes de santé pour des pays en développement.

2. Un mécanisme de financement innovant, une source de revenus plus prévisible en complément de l'APD

La prévisibilité des ressources et leurs modes d'affectation répondent particulièrement aux besoins de l'aide au développement. Cela se prête particulièrement au financement de programmes HIV/sida, maladie pour laquelle les patients doivent recevoir un traitement chronique quotidien. La prévisibilité permet aussi à la France de programmer des contributions pluriannuelles à des organisations élaborant des programmes sanitaires internationaux. Depuis 2010, les recettes tirées de la taxe française sur les billets d'avion sont comptabilisées dans l'APD. Toutefois, la France continue à promouvoir cet instrument comme moyen de lever des ressources financières pour le développement à titre de complément aux efforts budgétaires déployés chaque année à cet effet.

Depuis 2006, le Cameroun, le Chili, la République du Congo, Madagascar, le Mali, Maurice, le Niger et la Corée du Sud mettent également en œuvre une taxe sur les billets d'avion destinée au financement du développement. Ainsi, la taxe sur les billets d'avion redéfinit l'approche traditionnelle de l'aide au développement en transformant des pays traditionnellement bénéficiaires en donateurs.

Le tableau ci-dessous résume les contributions cumulées à UNITAID depuis sa création. Les pays qui ne sont pas énumérés ci-dessus apportent des contributions budgétaires. Certains pays ont adopté des mécanismes spécifiques :

- Le Brésil, qui prélève sur son budget mais calcule sa contribution annuelle en fonction de ce qu'aurait rapporté une taxe sur les billets d'avion ;
- La Norvège qui alloue une fraction de la taxe sur le carbone à UNITAID.

D'autres pays examinent actuellement la possibilité d'appliquer la taxe (Bénin, Burkina-Faso, Sénégal, Cambodge...).

Revenu d'exploitation – Contributions volontaires cumulées au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des Etats-Unis d'Amérique)

	2006-2011	2011	2010	2009	2008	2007-2008
Brésil (note 8)	37 202			9 982	11 075	16 145
Cameroun	1 018	1 018				
Chili	20 400	2 282	7 439	1 346	4 000	5 333
Chypre	1 578	488	488	(27)	629	
Congo	1 090	1 090				
Espagne (note 8)	81 603	(2 813)	21 097	20 920	21 962	20 436
Fondation Bill & Melinda	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Gates						
France	996 899	144 251	197 654	160 009	226 481	268 504
Guinée	49				49	
Luxembourg	1 961	611	611	93	647	
Madagascar	27	12	4	11		
Mali	928	526	402			
Maurice	7 032	1 937	1 104	2 270	1 937	324
Niger	281			249		32
Norvège	109 550	18 761	22 831	20 118	26 215	21 625
République de Corée	28 000	7 000	7 000	7 000	7 000	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	262 088	85 072	68 807	42 115	39 604	26 490
Total	1599706	270 235	337 437	274 087	349 059	368 889

3. Une taxe jugée sans effet sur le trafic aérien ou le tourisme

Aucun impact n'a été constaté sur le trafic aérien français ni sur le tourisme à la suite de l'instauration de la taxe sur les billets d'avion. Cela a été noté dans plusieurs rapports commandés par les autorités françaises.

Selon un rapport d'information gouvernemental présenté au début 2009 au parlement français : « *la mise en place de la taxe n'a pas eu d'effet observable sur le volume du trafic aérien traité sur les aéroports français ni sur le volume du trafic aérien touchant la France* », et « *le niveau symbolique de 1 € payé en 2007 par 72 % des passagers assujettis explique que cette initiative en faveur du développement s'est révélée relativement insensible pour les passagers et n'a pas eu d'impact sur leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, la contribution une fois mise en place n'a pas fait l'objet de contestations majeures de la part des transporteurs* ».

Dans un rapport de 2010 sur l'utilisation des recettes de la taxe sur les billets d'avion, la Cour des comptes française avait inclus un paragraphe intitulé : « *Une collecte efficace, sans effets négatifs* », ajoutant « *La taxe n'a eu aucun des effets négatifs qui avaient été présumés : aucune perte de trafic français ou d'emplois salariés dans le secteur aérien n'a été établie.* »

Les compagnies aériennes peuvent en bénéficier en faisant état des résultats positifs de la taxe sur les billets d'avion, comme Air France qui, en janvier 2010, a publié un article intitulé : « *UNITAID dit merci* ».

4. Organisations financées par des recettes françaises provenant de la taxe sur les billets d'avion :

Depuis sa création, la taxe sur les billets d'avion a permis de lever entre 162 millions et 175 millions d'euros par an, pour un total d'un milliard d'euros. Au 31 août 2012, ces recettes ont permis de verser :

- 716 millions d'euros à UNITAID;
- 125 millions d'euros pour rembourser le prêt de la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), mécanisme de prêt finançant l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Global Alliance for Vaccinations and Immunizations) (GAVI);

- 60 millions d'euros au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

a) UNITAID:

L'initiative UNITAID a été officiellement lancée en septembre 2006 par le Brésil, le Chili, la France, la Norvège et le Royaume-Uni. La taxe sur les billets d'avion représente la source de financement la plus importante pour UNITAID. Depuis le début, les contributions de la France ont représenté près de 60 % des ressources de l'organisation. UNITAID est hébergée par l'Organisation mondiale de la Santé et finance des programmes d'accès aux produits de santé (traitements, tests de diagnostic et produits de prévention) destinés à traiter les trois grandes pandémies : VIH/sida, paludisme et tuberculose. UNITAID déploie principalement ses activités en Afrique, 85 % au moins de son financement étant affecté aux pays les moins avancés. La spécificité d'UNITAID est d'avoir choisi d'agir sur la santé publique en remédiant aux défaillances du marché, notamment les coûts excessifs, les monopoles de fournisseurs et les pénuries de stocks. UNITAID développe une approche axée sur les produits complétant l'approche axée sur les pays qui est celle du Fonds mondial. Dans la pratique, l'objectif des actions d'UNITAID est de faire baisser les prix, d'accélérer la mise au point de médicaments plus adaptés et d'améliorer la qualité et la disponibilité des projets de santé (infléchissement des marchés).

Depuis 2006, des fonds d'UNITAID et donc de la taxe française sur les billets d'avion ont permis :

- de créer un marché auparavant inexistant pour les médicaments pédiatriques contre le VIH ;
- à 400 000 enfants vivant avec le HIV de recevoir des soins, soit 75 % des cas recensés dans le monde ;
- de stabiliser un marché de médicaments anti-HIV de deuxième ligne, réduisant ainsi jusqu'à hauteur de 60 % le prix des médicaments;
- de procéder à des tests de dépistage du HIV chez 8 millions de femmes enceintes ;
- de traiter plus de 800 000 femmes enceintes séropositives afin de prévenir la transmission du HIV de la mère à l'enfant;
- de financer des équipements de laboratoire de pointe afin de détecter certaines formes de tuberculose multi-résistante aux médicaments dans huit pays à prévalence élevée;
- de distribuer 1,5 million de traitements de première et deuxième lignes dans 72 pays ; UNITAID est le plus gros fournisseur de médicaments pédiatriques contre la tuberculose ;

- de livrer 200 millions de combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine (CTA), le traitement le plus efficace contre le paludisme ;
- de créer des marchés de CTA dans sept pays où le paludisme est endémique par le biais d'une approche novatrice de subventions permettant de faire baisser les prix de 25 cents à 2 \$ par CTA (par rapport au coût initial de 6 à 8 euros).

Un dollar investi dans UNITAID représente:

- un kit de dépistage du HIV pour une femme enceinte;
- un traitement vital contre le paludisme pour deux enfants;
- un jour de traitement HIV pour un adulte;
- une semaine de traitement contre la tuberculose;
- une semaine de traitement HIV pour un enfant.

b) IFFIm/GAVI:

GAVI a été lancé en janvier 2000 afin d'améliorer et de faciliter la vaccination dans les pays en développement les plus pauvres et d'améliorer leur accès à de nouveaux vaccins. Depuis 2006, la principale source de financement de GAVI est l'IFFIm (International Finance Facility for Immunization - Facilité internationale de financement pour la vaccination). L'IFFIm utilise les engagements des gouvernements donateurs pour émettre des obligations sur les marchés boursiers, les rendant ainsi immédiatement disponibles pour les programmes GAVI.

A la fin 2011, GAVI:

- a contribué à éviter plus de 5.5 millions de décès ;
- a financé la vaccination de plus de 325 millions d'enfants supplémentaires.

c) Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose, et le paludisme:

Le Fonds mondial est une fondation suisse reposant sur un partenariat international public-privé qui a pour mission de lever et de décaisser des fonds pour la prévention et le traitement du sida, de la tuberculose et du paludisme.

Le Fonds accomplit un travail crucial en vue de la réalisation des OMD relatifs à la santé, en particulier l'OMD 6: « Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ». A lui seul, le Fonds mondial représente 20 % des financements internationaux pour la lutte contre le HIV/sida, 63 % des financements internationaux pour la lutte contre la tuberculose et 60 % des financements pour la lutte contre le paludisme.

Durant ces dix dernières années, le Fonds mondial a enregistré des résultats impressionnants :

- 3,3 millions de personnes reçoivent un traitement antirétroviral;
- 8,6 millions de nouveaux cas de tuberculose infectieuse ont été détectés et traités;
- 230 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticides ont été distribuées afin de protéger les familles contre une transmission.